

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

-----  
**MAIRIE DE GRANS**

-----  
(Bouches-du-Rhône)

-----  
Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

### N° 2026/37

**Désignation d'un représentant du Conseil Municipal et d'un représentant du personnel au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

### Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : R. ANSILLON - V. APPOLONIE - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - D. BUSELLI - E. CADET - R. CARTA - A. BIERREN - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - I. TEISSIER - N. REVERTER - C. RUIZ - R. SAURIN-DEVASSY - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON-SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

**Procurations** : M. PERONNET à C. HUGUES - G. RAYNAUD-BREMOND à G. VALVASON-SERODINE

**Date de la convocation** : Mardi 17 mars 2026

**Secrétaire de Séance** : Eric CADET

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) fournit depuis plusieurs années à la Commune diverses prestations d'action sociale.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections municipales du 15 mars 2026

Vu la délibération n° 2026/16 du 21 mars 2026 relative à l'élection de Monsieur Philippe LEANDRI en tant que Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026, Il y a lieu de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de cette structure,

Vu la demande du Comité National d'Action Sociale de désignation des délégués locaux pour les 6 ans à venir correspondant au mandat de la nouvelle équipe municipale,

Considérant la nécessité d'avoir des délégués locaux afin de participer aux diverses réunions organisées par le CNAS, de faire remonter ou transmettre des informations, de servir d'interlocuteur entre les agents et la structure, il convient d'en désigner,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu,

- ↳ Désigne Monsieur Robin ANSILLON, Adjoint au Maire afin de siéger au Comité National d'Action Sociale en tant que représentant du Conseil Municipal.
- ↳ Désigne Madame Aurélia RICO, agent du service des Ressources Humaines, en tant que représentante titulaire du personnel de la collectivité.
- ↳ Désigne Madame Fabienne VIDAL, agent du service des Ressources Humaines, en tant que représentante suppléante du personnel de la collectivité.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,  
Eric CADET

